



licenciement pour inaptitude et délais

Par **nutnut**, le **13/02/2012** à **12:43**

Bonjour,

Lors de ma précédente question, j'ai omis de préciser que j'ai été licencié suite à un Accident de Travail et ai été reconnu "inapte" par la médecine du travail, dès le 1er rendez-vous.

Après l'entretien préalable au licenciement, mon employeur vient d'indiquer de me spécifier le licenciement. Dans ce courrier, il m'indique qu'il faudrait que je me déplace au secrétariat de l'entreprise afin d'y récupérer mes documents, congés payés etc...

J'ai appelé ce matin pour prévenir de mon passage et la secrétaire me demande de rappeler mercredi (après-demain) pour savoir où en est le dossier, au niveau de la comptabilité...Je voudrai savoir si cela est légal car, je crains que l'entreprise ne reporte ainsi sans cesse la remise des documents ainsi que les indemnités qui me sont dûes...

Encore merci pour tout. Très cordialement vôtre.

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **16:40**

Bonjour,

Il aurait été préférable de poursuivre le même sujet et je vous ai déjà répondu dans [celui-ci](#)...

J'ajoute que l'employeur aurait pu vous payer le préavis mois par mois et vous délivrer le solde de tout compte seulement à son issue mais que celui-ci ne peut pas donner lieu à différé d'indemnisation par Pôle Emploi qui doit prendre en compte la date de la lettre de licenciement...

Par **nutnut**, le **13/02/2012** à **16:52**

Il ne me reste plus qu'à attendre encore quelques jours...C'est un vrai plaisir de lire une réponse aussi claire! Merci d'avoir pris le temps de vous pencher sur mon problème et à bientôt. Cordialement vôtre.